

Le CAP

Le CAP se compose de 2 années d'études.

Avec plus de 200 spécialités, le CAP est très apprécié des employeurs.

La formation vise l'acquisition de techniques précises pour apprendre un métier.

NB : le CAP se prépare soit en lycée professionnel (statut scolaire), soit par l'apprentissage (statut de salarié)

La formation en CAP comporte :

- des enseignements généraux (français, maths-sciences, histoire-géo, langue vivante étrangère...), qui couvrent presque la moitié de l'emploi du temps hebdomadaire. Certains sont appliqués à des activités professionnelles, par exemple la biologie dans le domaine de la coiffure, ou les sciences physiques en électricité ;

- des enseignements technologiques et professionnels représentant un peu plus de la moitié de l'emploi du temps. Ils se déroulent sous forme de cours, de travaux pratiques (TPTP) et de travaux en atelier, en intérieur ou en extérieur, en fonction de la spécialité du CAP

- une période de formation en milieu professionnel de 12 à 16 semaines (réparties sur 2 années) selon les spécialités.

→ Enseignements et horaires en 1^{re} année de CAP

Enseignements obligatoires	Horaires hebdomadaires
Français, histoire-géo	3 h 30 ou 4 h ⁽¹⁾
Maths-sciences ⁽²⁾	3 h 30 ou 4 h ⁽¹⁾
Langue vivante	2 h
Arts appliqués et cultures artistiques	2 h
EPS	2 h 30
Vie sociale et professionnelle	1 h
Éducation civique, juridique et sociale	30 min
Enseignement technologique et professionnel	17 h ou 18 h
Aide individualisée ⁽³⁾	1 h
Enseignements facultatifs	
Atelier d'expression artistique	2 h
Atelier d'EPS	2 h
Total horaires hebdomadaires	de 33 h à 38 h

(1) Horaires variables selon la spécialité.

(2) Sciences appliquées ou sciences physiques en fonction de la spécialité.

(3) Cet horaire est réservé à certains élèves en français et/ou en maths.

Les élèves titulaires d'un CAP s'engagent majoritairement vers l'emploi. C'est donc une filière d'études très courte.